

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-et-un, s'est réuni à l'espace Paul GUIMARD à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN (*arrivée à 19 heures 50*), Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN (*présent de 19 heures 00 à 20 heures 30 et de 21 heures à 21 heures 30*), Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS (*arrivée à 19 heures 15*), Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL, Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON, Madame Louise MOREAU, Monsieur Stéphane PIERRE

ABSENTS : Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Christelle ESNAULT

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	26
Votants.....	26

DCM n°122/2021 - T122 - 8.8.5 - RAA

**Enquête publique - projet d'extension
d'un élevage de volailles exploité à
VALLONS-DE-L'ERDRE - avis**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2021, une enquête publique a été ouverte en mairie de VALLONS-DE-L'ERDRE du 1^{er} au 30 juin 2021 inclus. Ladite enquête porte sur la demande présentée par l'EARL de la Maison Neuve en vue d'être autorisée à procéder à l'extension de l'élevage de volailles situé à VALLONS-DE-L'ERDRE au lieu-dit La Maison Neuve (VRITZ), installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement.

Il y a lieu de soumettre ce dossier à l'avis de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ÉMET un avis favorable sur cette enquête publique.

Décision d'afficher en mairie
VALLONS-DE-L'ERDRE, le 25 juin 2021

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
ID : 044-200078079-20210622-DCM122_2021-DE



